



INFORMATIQUES PRATIQUES POUR LA REMISE DES DIPLÔMES



Etablissement membre :

Du réseau RENASUP Pays de la Loire

De l'AREPPAL :

*Association Régionale d'Education
Permanente des Pays de la Loire*

Du Campus des Métiers et des Qualifications

*Tourismes, Restauration et International
Pays de la Loire*

Des associations de lycées hôteliers :

ANEPHOT :

*Association Nationale des Ecoles Privées
d'Hôtellerie et de Tourisme*

AFLYHT :

*Association Française des Lycées d'Hôtellerie
et de Tourisme*

AEHT :

*Association Européenne
des Ecoles d'Hôtellerie et de Tourisme*

Etablissement labellisé :



Le diplôme est un document **unique** et authentique.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour de la remise, nous tenons les diplômes à votre disposition **à partir du lundi 31 octobre 2022** et **jusqu'au vendredi 30 juin 2023**.

Au-delà de cette date, les diplômes seront retournés au Rectorat de Nantes.

Dans le cas exceptionnel où vous ne pouvez pas venir récupérer votre diplôme, deux solutions s'offrent à vous :

- Vous pouvez le recevoir **nominativement** en recommandé avec avis de réception en le réclamant par le biais du formulaire « demande de diplôme » en joignant la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité ainsi qu'une vignette postale à 7.05 €uros
- Le diplôme pourra être remis à une tierce personne, qui sera **obligatoirement** munie du formulaire « procuration » ainsi que les photocopies recto-verso de la carte d'identité du lauréat de la personne bénéficiaire de la procuration.

Dans l'attente de votre visite, recevez, Madame, Monsieur, notre meilleur souvenir.

Le Directeur,
Frédéric de RAVINEL



Lycée des métiers Sainte-Anne

250 Boulevard Laennec

44600 SAINT NAZAIRE

☎ 02 40 17 12 00

@ secretariat2@lycee-sainte-anne.net

🌐 www.lycee-sainte-anne.fr